

**AUTORITÉ DE  
CONTRÔLE JUDICIAIRE**  
\*\*\*

**Cité Judiciaire  
Bâtiment CR  
L-2080 LUXEMBOURG**  
Tél. 47 59 81 - 2368  
Fax 47 59 81- 2396

Luxembourg, le 18 novembre 2025

Madame Elisabeth MARGUE  
Ministre de la Justice  
13, rue Erasme  
L-1468 Luxembourg

*Concerne : amendement parlementaire relatif au projet de loi numéro 7882B portant modification du Code de procédure pénale*

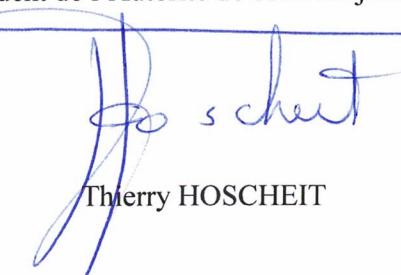
Madame la Ministre,

J'accuse réception du courriel du 22 juillet 2025 par lequel vous avez bien voulu solliciter l'avis de l'Autorité de contrôle judiciaire sur un amendement parlementaire unique relatif au projet de loi numéro 7882B portant modification du Code de procédure pénale.

L'Autorité de contrôle judiciaire a examiné l'amendement parlementaire en question en sa réunion du 17 novembre 2025 et n'a pas d'observations à formuler.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la Cour supérieure de Justice,  
Président de l'Autorité de contrôle judiciaire,

  
Thierry HOSCHEIT

